

# Permis d'Urbanisme CODT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de Madame Pascale FONTAINE demeurant Heilrimont 17 à 4987 STOUMONT pour la démolition d'une remise et reconstruction d'une remise/étable sur un terrain situé Heilrimont, 42 à 4987 Stoumont, et cadastré 2<sup>e</sup> division, section F n°557/c.

Le projet déroge au plan de secteur, s'agissant de la construction d'une remise/étable en zone agricole, la demanderesse n'ayant pas la qualité d'agriculteur et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

**L'enquête publique est ouverte le 25.01.2023 et clôturée le 08.02.2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 08.02.2023 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet